



# Contrat de ville 2024 - 2030

# Engagements «Quartiers 2030»

## Des nouvelles perspectives pour les habitants et habitantes des quartiers politique de la ville de Dijon métropole



# François Rebsamen

Président de Dijon métropole  
Ancien ministre



Depuis 2014, le contrat de ville de Dijon métropole constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Parce que les crises sanitaires et économiques ont fragilisé un grand nombre de Français, une nouvelle carte des quartiers prioritaires de la ville a été proposée par l'État pour mieux tenir compte des réalités socio-économiques. Ainsi Quetigny-centre redevient quartier prioritaire, ce qui porte désormais à six le nombre de quartiers concernés par le déploiement du nouveau contrat de ville dans la métropole. Ces quartiers, où la précarité subsiste, apparaissent souvent comme exclus de la dynamique territoriale. C'est tout le contraire ! De nombreux projets innovants y sont menés, comprenant notamment la réalisation d'équipements structurants, la construction de nouveaux logements ou d'opérations de rénovation urbaine. Le quartier prioritaire de Fontaine d'Ouche a par exemple été métamorphosé grâce au réaménagement des boulevards Bachelard et Kir, à la rénovation de trois groupes scolaires et à la création de nouveaux espaces verts, tout autant lieux de fraîcheur que vecteurs de lien social. Dans ces quartiers, la solidarité territoriale se décline en matière de logements, d'espaces publics, de prévention et de sécurité, de développement économique, d'éducation, de sport ou encore d'accès aux soins et aux droits.



© Philippe Maupetit / Ville de Dijon

Les constats dressés sur la métropole amènent aujourd'hui à repenser collectivement la politique de la ville. Le nouveau contrat de ville "Engagements quartiers 2030" prend davantage en compte les liens à tisser entre les dimensions sociales, urbaines et économiques. Piloté à l'échelle de Dijon métropole, il est le fruit d'un travail commun de très grande qualité avec les habitants, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant ; l'État ; la Région Bourgogne Franche-Comté ; le département de Côte-d'Or ; la Caisse d'allocations familiales ; les bailleurs sociaux et l'Union Sociale de l'Habitat Bourgogne Franche-Comté.

Son ambition est d'agir en proximité pour répondre aux besoins quotidiens des habitantes et habitants mais aussi de porter des projets d'envergure pour améliorer positivement et durablement les conditions de vie dans les quartiers.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires pour cette collaboration et notamment les habitantes et les habitants avec lesquels nous partageons, pour ces 6 prochaines années les mêmes objectifs. C'est ensemble que nous construirons des solutions au bénéfice des plus fragiles.



# Franck Robine

Préfet de la Côte-d'Or



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés. Cette politique, conduite conjointement par l'État et les collectivités, a pour ambition de s'adapter aux singularités et à la diversité des territoires.

Les travaux d'élaboration de cette nouvelle génération de contrat de ville ont été une occasion précieuse de rassembler et mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'enjeux partagés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Le nouveau contrat de ville "Engagement Quartiers 2030" vient affirmer l'engagement des acteurs locaux, élus, agents des collectivités locales, agents des services de l'État, bénévoles ou professionnels du monde associatif, au service d'un projet métropolitain.

Dans sa forme, le contrat "Engagement Quartiers 2030" se veut dynamique et accessible à tous.

S'appuyant sur une géographie prioritaire actualisée, avec notamment l'intégration de Quetigny-centre, et une participation citoyenne renforcée, le contrat de ville propose des actions concrètes et adaptées aux quatre enjeux identifiés unanimement par les acteurs publics et les habitants : les transitions, l'emploi, la tranquillité publique et la citoyenneté ainsi que l'émancipation.

Ces enjeux seront déclinés sur le territoire sous la forme de projets opérationnels et concrets, portés par la métropole ou les communes avec le soutien de l'État, en ayant pour objectif commun et partagé d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, la mobilisation de l'État, dans le cadre de cette nouvelle génération de contrat de ville, est plus que jamais réaffirmée avec la volonté, affichée lors du dernier Comité Interministériel des Villes, de conforter la participation citoyenne, développer l'entrepreneuriat et mobiliser le secteur privé.

Ce contrat marque ainsi une nouvelle étape vers l'émancipation et l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Dijon métropole. Il s'agit de leur apporter des éléments concrets favorisant leur insertion dans la société : emploi, logement, mobilité, sécurité, accès à l'enseignement supérieur et à la formation, santé, sport ou services publics. C'est en montrant que tout cela leur est aussi accessible que nous réussissons.



© Préfecture Bourgogne-Franche-Comté





# Le contrat de ville 2024 - 2030 ?

La politique de la ville vise à réduire les écarts en luttant contre les inégalités et en favorisant le développement des quartiers prioritaires. En effet, le taux de pauvreté sur ces territoires est 3 fois supérieur à celui de l'ensemble de la métropole dijonnaise.

Outil central de la politique de la ville, le contrat de ville détermine les orientations prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation des habitants des quartiers les plus fragiles.

Le contrat de ville "Engagements quartiers 2030" est le fruit d'une concertation entre les collectivités locales, les habitants, les partenaires institutionnels et les associations, qui oeuvrent pour lutter contre les inégalités sociales.

Élaboré à partir des grands enjeux stratégiques, il décline des orientations et des moyens pour améliorer la vie des habitants au sein des quartiers prioritaires.

Le nouveau contrat de ville aspire à être plus clair pour l'ensemble des partenaires impliqués dans la politique de la ville (collectivités territoriales, institutions et associations) mais également pour les habitants et les habitantes.



# Historique de la construction du contrat de ville

La réflexion autour de ce nouveau contrat de ville est le fruit d'ateliers réunissant l'ensemble des partenaires œuvrant pour la politique de la ville. Il résulte également des éléments recueillis auprès des habitants lors de la consultation citoyenne menée dans les quartiers et à la mise à disposition d'une plateforme participative.



**Contrat de ville  
2014 - 2020**

**Signature le  
6 juillet 2015 :**

5 quartiers retenus en géographie prioritaire :  
Les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Bief du Moulin à Longvic, Le Belvédère à Talant et deux quartiers classés en veille active : Guynemer à Longvic et Centre-Ville à Quetigny

**Évaluation mi parcours 2017 :**

A permis aux partenaires de réévaluer leur collaboration pour la cohésion urbaine et sociale, de renforcer la dimension métropolitaine et de mobiliser les politiques publiques.

**28 avril 2023 :**

Groupe de travail sur la gouvernance / animation pilotage

**Fin 2022 :**

Évaluation du contrat de ville 2014 - 2020

**Ateliers 2023 :**

Au cours des mois de juin et septembre :

- Les transitions
- L'émancipation et l'éducation
- La tranquillité publique et la citoyenneté
- L'emploi

**31/12/2023 :**

Validation des nouveaux Quartiers politique de la ville (QPV)



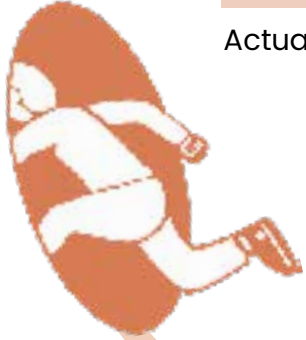
**Septembre / Octobre 2023 :**

Concertation citoyenne



**Horizon 2027 :**

Actualisation des contrats de ville



**Juin 2024 :**

Conseil métropolitain  
et signature du  
contrat de ville

**15 avril 2024 :**

Lancement des appels à projets  
sur les enjeux spécifiques identifiés  
par les communes

**29 mars 2024 :**

Plénière des acteurs : retour  
sur la participation citoyenne  
et présentation du contrat de ville

**15 mars 2024 :**

Comité de pilotage :  
validation des orientations  
et principes du contrat

**5 février 2024 :**

Rencontre avec les bailleurs  
pour finaliser les modalités de  
financement mobilisables dans le  
cadre de l'abattement TFPB

**9 février 2024 :**

Rencontre avec les  
représentants des communes

# Construction du contrat de ville 2024-2030

Les acteurs signataires du contrat de ville (l'État, Dijon métropole, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes, la Caisse d'allocations familiales, et les bailleurs sont déjà engagés auprès des habitants des quartiers prioritaires. Ils mettent en place des actions à travers les politiques publiques qu'ils déploient en partenariat avec le tissu associatif.

Afin de construire les engagements 2030 pour les quartiers prioritaires, les signataires cités ci-dessus ont matérialisé la continuité de leur partenariat au sein de groupes de travail. Sur la base de leur poste d'observation, ils ont dégagé les enjeux stratégiques, déclinés en orientations sur les territoires pour répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Leur souhait est de poursuivre cette dynamique en proposant des espaces collaboratifs qui visent à traduire ces orientations en projets partenariaux, garants de l'articulation entre le droit commun et le droit spécifique de la politique de la ville.

Des actions plus spécifiques retenues dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville compléteront la programmation.

## LES HABITANTS ONT IDENTIFIÉ LES ENJEUX DE LEURS QUARTIERS

### Synthèse de la participation citoyenne :



Les services de l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont mis en place un recueil de la parole des habitants au travers d'une plateforme nationale sur laquelle les habitants pouvaient réagir sur leurs besoins et leurs attentes. Pour leur part, les communes ont engagé cette démarche auprès des habitants des quartiers prioritaires en allant à leur rencontre (écoles, structures de quartiers, événements organisés sur les quartiers, marchés...).

Parmi l'ensemble des remarques, l'enjeu de la sécurité et de la tranquillité publique a été très fréquemment mentionné. **«C'est la sécurité qui est prioritaire, car en bas de chez nous c'est mal fréquenté, et je ne peux donc pas laisser les enfants aller jouer au parc sans moi»**. Il n'est donc pas surprenant d'observer que parmi les projets attendus par les habitants qui se sont exprimés, le renforcement de la sécurité apparaisse en premier.



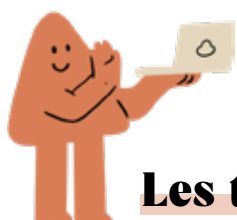
Les habitants ont identifié le tissu associatif comme la force première des quartiers prioritaires suivi du réseau de transports en commun. Mais la diversité d'origine des habitants est aussi un atout : **«La mixité est si importante à valoriser et à favoriser, ainsi que la diversité des cultures».**

Pour encourager la participation citoyenne des habitants dans les quartiers, la première demande concerne **la communication, être informé.** À cela s'ajoute une demande de moyens dédiés et la reconnaissance pour les habitants qui s'impliquent.

L'ensemble des enjeux énoncé par les habitants est venu conforter ceux identifiés lors des groupes de travail.

## Enjeux et orientations

### du contrat de ville



#### **Les transitions**

- La transition écologique
- La transition numérique
- La mobilité douce
- Le vieillissement de la population



#### **L'emploi**

- La remobilisation des personnes très éloignées de l'emploi
- L'entrepreneuriat
- La lutte contre les discriminations
- L'accès aux stages pendant toute la durée de la scolarité ou la formation professionnelle



#### **La tranquillité publique et la citoyenneté**

- La prévention de la marginalisation et de la délinquance des jeunes
- La lutte contre les nuisibles et la propreté de l'espace public
- L'éducation, la parentalité



#### **L'émancipation**

- L'accès à la culture, le sport ou le lien social
- L'accès aux droits, aux services et aux équipements
- L'amélioration de la communication en direction des habitants
- L'accompagnement des primo arrivants
- L'apprentissage de la langue française

## Quelle articulation avec les dispositifs

## déjà existants ?

### Une insertion dans :

- L'action sociale développée par les collectivités territoriales
- Les politiques publiques de collectivités territoriales (mobilité, culture, sport, prévention chez les jeunes, éducation, protection de l'enfance, emploi...)
- La politique familiale de la Caisse d'allocations familiales de Côte-d'Or
- Le déploiement de France Travail.

### Des outils au service de la politique de la ville :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Dijon métropole
- La cité de l'emploi
- Les cités éducatives
- La médiation sociale
- La prévention spécialisée
- La feuille de route du vieillissement de Dijon métropole
- Le Territoire Zéro Non recours
- Le Contrat Local de Santé
- Les Programmes de Réussite Éducative
- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- Les Contrat Globaux de Territoire de la CAF
- Les actions des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB

### Les financements mobilisables en complément des financements du droit commun :

- Le Budget opérationnel de programme 147 de l'État
- Les crédits politique de la ville de Dijon métropole
- Les crédits politique de la ville du Conseil Régional
- Le Contrat Local de Solidarités
- L'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB)
- La conférence des financeurs
- Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
- Les acteurs volontaires

# Animation du contrat de ville

## COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE : LES SIGNATAIRES

- La préfecture de Côte-d'or
- Dijon métropole
- Les communes de Dijon métropole :  
Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant
- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Le Conseil régional
- Le Conseil départemental
- Les bailleurs (ICF, CDC habitat, Grand  
Dijon habitat, Orvitis)
- L'Union sociale pour l'habitat  
de Bourgogne-Franche-Comté

Il décide des orientations de la politique de la ville à adopter et propose des axes de travail en fonction du contexte économique et social.

Il définit également les moyens à déployer pour atteindre les objectifs et planifie les projets.

Il se réunit **2 fois par an** pour :

- Prendre connaissance de l'avancée des projets et de leur évaluation pour maintenir ou définir de nouvelles orientations et faire part des appels à projet qu'il souhaiterait voir paraître.
- Valider la programmation annuelle.

## COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE :

- Les représentants techniques des communes signataires et de Dijon métropole
- Les délégués du Préfet
- Les représentants techniques du Conseil régional.

Il prépare et propose au COPIL les éléments qui lui permettront de valider la programmation du contrat de ville au regard des enjeux validés.

Il se réunit **4 fois par an** afin de suivre la mise en œuvre des projets, maintenir ou modifier les objectifs opérationnels au regard des évolutions.



## LES CONSEILS CITOYENS

Avec la mise en oeuvre du précédent contrat de ville Dijon métropole compte un conseil citoyen par quartier prioritaire, soit 5 conseils citoyens au moment de l'écriture du contrat de ville. La commune de Quetigny n'a pas de conseil citoyen à ce jour mais réfléchit à cette opportunité.

La nouvelle période qui s'ouvre sera l'occasion de re-dynamiser ces instances en proposant de :

- Renouveler les membres des conseils citoyens,
- Redéfinir leur rôle,
- Intégrer les conseils citoyens dans la construction des projets.

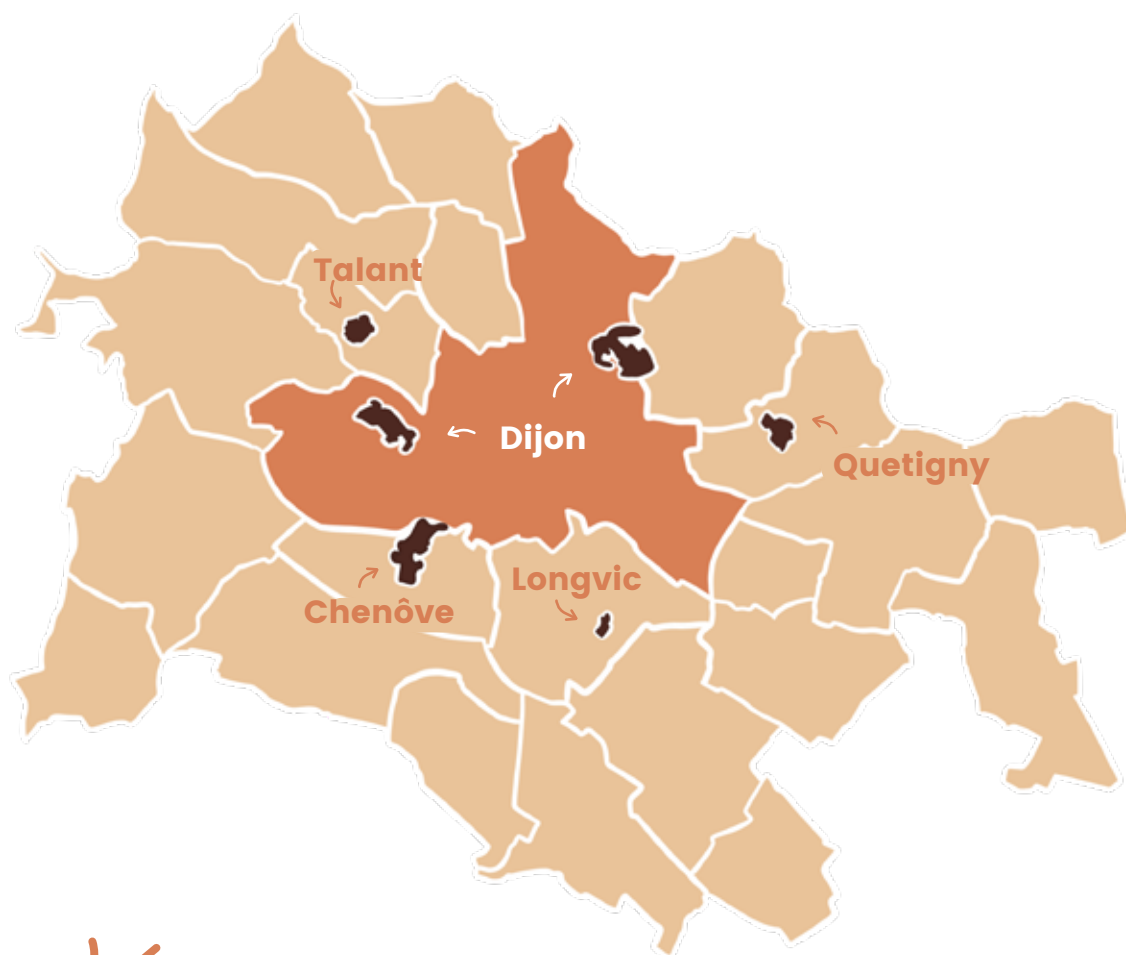


Plus largement, la participation citoyenne fera l'objet d'un protocole afin de définir plusieurs niveaux de participation et les valoriser. Les conseils citoyens devront porter la parole des habitants quelle que soit la façon de la recueillir et proposer des orientations ou des actions à mettre en oeuvre. Des liens devront être faits avec les autres instances participatives.

## Quels sont les quartiers prioritaires

### à Dijon métropole ?

À l'issue d'un travail en concertation entre les communes, Dijon métropole et les services de l'État, les quartiers du Mail à Chenôve, de la Fontaine d'Ouche, des Grésilles à Dijon et du Belvédère à Talant voient leur périmètre s'agrandir. Celui du quartier du Bief du Moulin à Longvic reste identique. Enfin, un nouveau quartier intègre les quartiers politiques de la ville : Quetigny-centre à Quetigny. Leurs singularités sont présentées à partir de la page 48. Afin de les respecter, le contrat de ville métropolitain prévoit de décliner ses orientations au plus près des réalités des territoires.



6

Quartiers prioritaires dont

1

Nouveau

## Que retenir du diagnostic

### Politique de la Ville ?

## La transition démographique

- Un vieillissement en cours, moins important que celui observé hors des QPV. Des enjeux particuliers liés au faible niveau de vie des seniors ainsi qu'à l'importance de l'isolement.
- Des enfants qui sont sur-représentés parmi les personnes en situation de pauvreté. La pauvreté dans les quartiers concerne avant tout les enfants et les familles ce qui illustre l'importance des politiques publiques du droit commun.
- Des jeunes qui représentent toujours une part importante de la jeunesse métropolitaine, avec des spécificités liées à la réussite scolaire (en progression mais beaucoup plus faible qu'ailleurs).
- Des territoires qui accueillent de plus en plus de personnes de nationalité étrangère ce qui nécessite le développement d'espaces d'accueil et le développement de réponses adaptées aux besoins des nouveaux arrivants (apprentissage de la langue, aide à l'accès aux droits...).

## Les enjeux de l'emploi

- Un taux d'activité féminin faible. Quelle place pour les femmes dans le monde du travail ? Quelles actions de formation, de sensibilisation pour éviter que l'émancipation des femmes ne soit rendue plus difficile ?
- Un niveau de chômage en baisse lié à la reprise économique, ce qui traduit l'attachement des habitants au travail.
- Le développement de la place des plateformes, notamment pour les livreurs de repas qui représentent plus de 4% des emplois dans les QPV (plus de 7% aux Grésilles)
- Un taux de seniors actifs en emploi aussi fort dans les QPV qu'ailleurs.

## **L'accès aux droits et aux services publics**

### **La transition numérique**

- Des habitants beaucoup plus concernés par la fracture numérique car des territoires où les populations pauvres, les personnes sans diplôme, les populations immigrées les personnes plus fréquemment sans emploi sont plus nombreuses.
- Des habitants qui ont le plus besoin des plateformes des services publics afin d'accéder à l'emploi, à l'école et à l'éducation (bulletins de notes, orientation, cahier de texte, cahier de liaison, information des absences, ...). L'accès aux droits (droits sociaux, demandes de logement social, pôle emploi, carte de séjour, ...) reste un enjeu majeur pour l'ensemble de la population.

### **Le non recours aux droits**

- Le non recours aux droits (prestations sociales) est plus élevé dans les QPV. De même le recours aux politiques publiques en général et aux services, est deux fois moins élevé sur ces territoires. Dans les deux cas, cela est lié au manque d'information, à la complexité des démarches, à la peur de la stigmatisation ou peur des conséquences.

## **La transition écologique**

- Des territoires moins émetteurs de CO2 car : moins de voiture par ménage, moins de logements sous peuplés, moins de consommation de surface au sol pour l'habitat, plus d'usage des transports en commun et une attention plus forte au coût de l'énergie compte tenu du budget des ménages. La rénovation des logements sociaux a aussi permis une amélioration de l'isolation des logements dans beaucoup de quartiers.
- Des territoires en milieu urbain soumis aux îlots de chaleur comme tous les habitants des grandes villes, mais avec moins de possibilités de « départs » (mobilité résidentielle ou vacances par exemple ou départs pour le week-end).

## **La tranquillité, le logement, le cadre de vie**

- Des quartiers marqués par de forts enjeux de sécurité liés aux trafics illicites qui nuisent à la vie des habitants et à l'image des quartiers.
- Des logements qui ne sont pas toujours adaptés à la composition familiale. Celle-ci connaît des dynamiques différentes de celles observées à l'extérieur des quartiers avec des jeunes qui restent plus longtemps au domicile familial, des regroupements familiaux et la présence de plus d'enfants.
- Cela se traduit par un surpeuplement qui s'accroît et peut avoir des conséquences notamment sur le bien être de la famille, la réussite scolaire, l'exercice de la parentalité, les violences infra-familiales.





4 enjeux stratégiques pour

les 6 quartiers politique de la ville

01

**L'emploi**

02

**Les transitions**

03

**L'émancipation**

04

**La tranquillité publique et la citoyenneté**

# OIT

L'emploi dans les quartiers

# L'emploi dans les quartiers

## de Dijon métropole

L'accès à l'emploi est l'une des priorités pour les quartiers de la politique de la ville. Il est essentiel pour leur économie et contribue à la valorisation de l'image des quartiers.

En lien avec les orientations nationales, l'objectif est de repérer et re-mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi afin de les accompagner dans un parcours d'insertion professionnelle, avec un appui des structures spécialisées dans ce champ.



# Présentation des enjeux majeurs

---

## 01

Remobiliser les personnes très éloignées de l'emploi et lever les freins d'accès à l'emploi

## 02

Recenser les besoins et accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers

## 03

Améliorer la coordination entre les acteurs pour faciliter l'accès à l'emploi et aux stages

### 61%

Taux d'activité des femmes  
(73% des hommes)

### 20%

Actifs n'ayant pas de voiture  
(12% sur la Métropole)

### 28%

Emplois précaires  
(17% sur la Métropole)

### 63%

Demandeurs d'emploi en fin de mois de cat. A (parmi les DEFM de cat. ABC)

### 42%

Part des livreurs auto-entrepreneurs pour 1 000 actifs occupés  
(15% sur la Métropole)

\*Données issues du diagnostic politique de la ville de Dijon métropole réalisé par le Compas en 2022

# 01 Remobiliser les personnes très éloignées de l'emploi et lever les freins d'accès à l'emploi

## **Lever les freins liés à la mobilité**

- La mobilité est un pré-requis à l'accès à l'emploi. Dès lors, il est nécessaire d'identifier les freins (coût des transports, sentiment d'insécurité, réseau de transport complexe, ...) et de mettre en œuvre des mesures pour faciliter la mobilité des habitants des quartiers.

## **Capter les jeunes pour les accompagner vers l'emploi**

- Forum de l'emploi : ne permet pas seulement de trouver un emploi mais de définir son orientation professionnelle et d'obtenir des informations pour accéder à l'emploi.
- Acculturer les jeunes aux outils de recherche d'emploi.

## **Veiller à la maîtrise de la langue française**

- Soutenir et développer les actions socio-linguistiques.

## **Repenser les solutions de modes d'accueil des enfants**

- Adosser les espaces de coworking à des espaces de garde et imaginer d'autres lieux pour accueillir les enfants pour quelques heures .
- Associer les entreprises à la création des modes d'accueil.

## **Soutenir l'accès à l'emploi des femmes**

- Mettre en place des instances participatives pour accompagner les femmes dans leurs projets.
- Identifier les initiatives du public féminin et proposer un accompagnement.
- Travailler à la féminisation des métiers.
- Renforcer la pratique de la langue française.

## **Lutter contre les discriminations à l'accès à l'emploi**

- Lutter contre la déqualification des personnes immigrées et recenser les situations de discriminations.

### Action emblématique



#### "EN CAS PASS CITÉ" : la cité de l'emploi

Cette action partenariale a mobilisé un consortium de 3 associations et a proposé une action de remobilisation des femmes très éloignées de l'emploi. Pendant 12 semaines, avec un planning adapté qui répond au rythme de vie des enfants, 15 femmes ont bénéficié de soutien en français, de groupe de parole, de visite d'entreprises et d'un accompagnement à la recherche de formation ou d'emploi.

# 02 Recenser les besoins et accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers : "Entrepreneuriat quartiers 2030"

## Travailler à de nouvelles méthodes d'identification des besoins

- Recueillir les propositions concrètes des habitants pour accéder à l'emploi.
- Acculturation aux méthodes numériques pour définir son orientation professionnelle.
- Réaliser des enquêtes auprès des habitants.

## Accompagner les personnes dans la création et gestion de leur entreprise

- Recenser et soutenir les auto-entrepreneurs, notamment ceux qui dépendent des plateformes.
- Mettre en réseau les entreprises des quartiers.

## Faire connaître les dispositifs pour créer des entreprises

- S'inspirer du modèle des "Cités lab" en place sur certaines métropoles.
- S'appuyer sur les actions en pieds d'immeubles avec les bailleurs.

## S'appuyer sur les collectifs et mettre en place des instances participatives

- Recentrer les actions en micro local.
- Etre toujours au plus proche des habitants pour une réponse la plus efficace possible.

“ Un enjeu à attirer les jeunes vers les prochains forums de l'emploi, sur le thème du BTP, de la transition énergétique.

- Groupe de travail sur l'emploi

## Action emblématique

### Rendre l'entrepreneuriat accessible - Adie

Cette action propose de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat ou le maintien dans l'emploi salarié par le biais d'un accompagnement personnalisé et aux solutions de micro-crédit.

Au cours de l'année 2022, l'Adie a financé les projets de 95 personnes sur le territoire de Dijon métropole dont 21 sont issues des QPV. Cette action permet de lutter contre les discriminations en favorisant notamment l'employabilité des salariés mais également en œuvrant pour l'égalité femmes-hommes (accompagnement spécifique sur les freins que peuvent rencontrer les femmes dans l'accès à l'emploi).



# 03 Améliorer la coordination entre acteurs pour faciliter l'accès à l'emploi et aux stages

## **Dynamiser les forums de l'emploi par des échanges avec les professionnels**

- Organiser des forums de l'emploi lors d'événements, autour d'une thématique parlante pour les jeunes.
- Développer des modes d'organisation innovants pour attirer les jeunes avec une communication adaptée à leurs réseaux.
- Faire intervenir les acteurs du monde économique pour témoigner et aller à la rencontre des habitants.
- Associer les événements liés à l'emploi à des actions culturelles ou sportives pré-existantes.

## **Permettre aux jeunes de bénéficier d'un lien avec les entreprises durant leur scolarité**

- Permettre aux jeunes d'assister aux événements organisés pour l'emploi.
- Faciliter l'accès aux stages de troisième, de seconde ou encore aux stages pour les lycéens en voie professionnelle.
- Mutualiser les actions avec l'Éducation nationale.

## **Valoriser les métiers, élargir la diffusion et trouver de nouveaux moyens de communication**

- Utiliser le réseau des associations, qui accueillent des jeunes pour les informer.
- Organiser la communication autour des métiers pour les valoriser.
- Utiliser des modes de communication adaptés à chaque public. Exemple des réseaux sociaux pour les plus jeunes.

## **Clauses d'insertion sociale de l'association Creativ'**

Coordination et mises en œuvre des clauses sociales pour renforcer l'efficacité et le bon déroulement des actions d'insertion au niveau de l'ensemble des acteurs directement ou indirectement impliqués. Ce projet vise également la réduction des inégalités femmes-hommes en favorisant l'emploi des femmes dans les secteurs où il y a majoritairement des hommes. La lutte contre les discriminations est également visée par l'attention particulière portée aux plus fragiles.

### Action emblématique





**Les transitions**



# Les transitions dans les quartiers

## de Dijon métropole

Les transitions à l'œuvre dans la société montrent l'importance d'une approche globale, en particulier pour les quartiers de la politique de la ville. Il s'agit de mettre en œuvre des actions qui permettront aux habitants de prendre part aux transitions, qu'elles soient écologique, alimentaire, énergétique ou encore numérique. La transition démographique (le vieillissement de la population, la modification de la structure des ménages et les mouvements migratoires) modifie structurellement les réalités et besoins des habitants des quartiers.

L'objectif est multiple : faciliter l'accès aux dispositifs répondant à ces enjeux de transitions, valoriser les acteurs, les territoires et les habitants ou encore faire preuve de souplesse quant à l'évolution des enjeux, notamment environnementaux. En effet, les habitants des QPV émettent moins de CO<sub>2</sub> que les habitants de la métropole mais sont plus concernés par les conséquences du changement climatique.



# Présentation des enjeux majeurs

---

## 01

Lutter contre la fracture numérique

## 02

Inscrire pleinement les quartiers dans une dynamique de renouvellement urbain et environnemental

## 03

Apporter une réponse aux défis du vieillissement

## 04

Accompagner les habitants face aux enjeux de la transition alimentaire

# 41%

Part des logements sociaux relativement ou très économes (51% à Dijon métropole)

# 2,1

Indice d'évol. des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus) (1,6 à Dijon métropole)

# 3,1 FOIS MOINS

Surface d'espaces verts accessibles (<300m) par hab. dans les communes de Dijon métropole ayant

un QP  
Par rapport à l'ensemble des communes de France métropolitaine ayant un QP.

# 39%

Déqualification chez les immigrés (28% dans la métropole)

Déqualification = actif de haut niveau de formation occupant un emploi d'employé ou d'ouvrier.

Indice de rupture face au numérique

# 2 FOIS

plus élevé dans les quartiers que dans la métropole

\*Données issues du diagnostic politique de la ville de Dijon métropole réalisé par le Compas en 2022

# 01 Lutter contre la fracture numérique

## Identifier les besoins des habitants en matière de numérique

- Engager un travail de diagnostic pour identifier les besoins.
- Associer l'Éducation nationale pour les publics jeunes.
- Repérer les publics les plus fragiles face au numérique.

## Favoriser l'accès aux outils numériques

- Créer des espaces de ressources numériques permettant l'accès aux outils mais également un accompagnement aux démarches.
- Réaliser une cartographie de l'offre existante.

## Former les habitants aux outils et usages du numérique

- Accompagner les habitants dans l'usage de l'outil numérique, en particulier dans le domaine de l'emploi, de l'accès aux services et aux droits..

- Mettre en œuvre des actions de formation pour lutter contre la fracture numérique.

## Veiller à une meilleure coordination, en lien notamment avec l'accès aux droits

- Proposer un accompagnement en s'appuyant sur les Centres communaux d'action sociale, les Points d'accès aux droits, les Espaces solidarité Côte-d'Or, la Caisse d'allocations familiales, le projet Territoire Zéro Non Recours (TZNR)
- Favoriser l'implantation des Maisons France Services.
- Mettre en relation les dispositifs existants.
- S'appuyer sur les structures de quartier (ex : La Turbine - Centre social de Talant, très utile aux seniors en matière de numérique).

“ Il y a une fracture numérique importante dans les quartiers, il y a un usage mais une absence de pleine maîtrise. Pourtant le tout numérique dans l'accès aux droits ou à l'emploi rend indispensable une connaissance et bonne pratique de l'outil.

- Groupe de travail sur les transitions

### Action emblématique

#### VIA linguistique et VIA numérique CESAM

VIA linguistique est une plateforme d'accueil, de positionnement et d'orientation à destination des publics de Dijon métropole qui ne maîtrisent pas la langue française. Depuis 2019, la plateforme propose également un dispositif similaire pour évaluer la maîtrise de l'outil et de l'environnement numérique.



# 02 Inscrire pleinement les quartiers dans une dynamique de renouvellement urbain et environnemental

## Sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux

- Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur la biodiversité et sa protection (par exemple : tri et recyclage des déchets).
- Promouvoir les dispositifs financiers pour l'amélioration et la rénovation des logements

## Désenclaver les quartiers et favoriser les mobilités douces

- Développer l'offre de transport en commun et aménager des pistes cyclables.
- Favoriser la pratique du vélo par une réponse globale (accès au vélo, parking, voies protégées, ...) et la mobilisation des différents acteurs (bailleurs, renouvellement urbain, habitants, services des collectivités, ...).

## Valoriser l'image des quartiers et de ses habitants par les actions de renouvellement urbain

- Développer les usages partagés et favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants.
- Poursuivre la création et l'entretien des espaces verts.
- Habiller et réhabiliter des espaces non investis par des actions types Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), des actions partagées, des espaces de socialisation éphémères.
- Poursuivre la végétalisation.
- La rénovation urbaine doit porter notamment l'objectif de mixité (accès de tous aux espaces publics et la mixité sociale).

“ La transition écologique ne se fera pas sans l'accompagnement du changement des pratiques des habitants. Les premiers bilans carbone sont très positifs sur les quartiers, mais c'est en réalité l'incarnation d'une transition écologique subie et non-valorisée / valorisable

- Groupe de travail sur les transitions

## Action emblématique

### LES ATELIERS DE CUISINE DE RUE - La Maison phare

La Maison d'éducation populaire propose 3 fois par semaine, toute l'année, des ateliers de cuisine de rue. Les habitants de tout âge viennent partager et réaliser des recettes de cuisine autour des légumes, des fruits et des légumineuses. Les légumes proviennent de la culture urbaine déployée au sein du quartier par les habitants. Lien social et sensibilisation à l'alimentation durable sont au rendez-vous.



## 03 Apporter une réponse aux défis du vieillissement

### Adapter le parc de logements

- Encourager l'aménagement des logements.
- Anticiper et accompagner le parcours résidentiel des seniors pour éviter les situations de sous-peuplement et les logements inadaptés.

### Prévenir les situations d'isolement social

- Mettre en place des actions intergénérationnelles.
- Développer les services de proximité.
- Proposer un plan de restauration du lien social avec un groupe d'acteurs (Centre Communal d'Action Sociale, Conseil départemental).



“

Il s'agit d'attentes concernant le conseil et l'aide à l'adaptation du logement, de l'accès à des commerces ou de solutions en hyper-proximité (pied d'immeubles), de l'accès aux soins, à des solutions de transport à l'échelon communal et à des espaces adaptés.

- Consultation citoyenne à Talant

## 04 Accompagner les habitants face aux enjeux de la transition alimentaire

### Diversifier l'alimentation et promouvoir les productions locales

- Créer une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne des quartiers.
- S'appuyer sur les jardins partagés.
- S'appuyer sur le projet de transition alimentaire de Dijon métropole (PRODIJ)



# L'émancipation dans les quartiers

## de Dijon métropole

L'éducation et l'émancipation répondent à des enjeux multiples pour les habitants des quartiers prioritaires. Elles sont vecteurs de lutte contre les inégalités sociales et de promotion de la mobilité sociale. L'enjeu est d'apporter aux habitants les clés en matière d'éducation et d'accès aux droits pour qu'ils construisent des projets qui leur semblent essentiels pour leur quartier.



# Présentation des enjeux majeurs

---

## 01

Garantir un accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la vie sociale

39%

De mineurs vulnérables  
(17% sur Dijon métropole)

60%

Des 15/24 ans scolarisés  
(74% sur Dijon métropole)

## 02

Valoriser l'image des quartiers prioritaires

29%

Retard scolaire en 3ème  
(13% à Dijon métropole)

## 03

Permettre aux habitants des quartiers un véritable accès aux droits, aux services et aux équipements

35%

Part des ménages ayant emménagés depuis moins de 5 ans  
(42% à Dijon métropole)

## 04

Accompagner les primo-arrivants et l'apprentissage de la langue française

5%

Part de femmes ayant une licence sportive  
(11% à Dijon métropole)

\*Données issues du diagnostic politique de la ville de Dijon métropole réalisé par le Compas en 2022



# 01 Garantir un accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la vie sociale

## Développer l'aller-vers et les actions "hors les murs"

- Consolider (ou créer) des liens forts avec les familles dès le plus jeune âge des enfants.
- Développer une offre d'aller-vers pour évaluer, orienter, et répondre aux besoins. Il s'agit d'aller à la rencontre des habitants notamment de ceux qui s'invisibilisent.

## Encourager la mobilisation des habitants

- Accompagner l'implication des habitants dans les projets des quartiers.
- Mettre en valeur les résultats positifs, les dispositifs, les initiatives des habitants.
- Créer des groupes inter-quartiers dans le domaine sportif.

## Renforcer la coordination entre les structures

- Penser les actions en transversalité.
- Coordonner les actions et simplifier les démarches.
- Renforcer les collaborations entre les dispositifs et les opérateurs existants.
- Développer le partage d'expériences entre acteurs pour échanger sur les constats (freins et leviers).
- Développer l'animation de proximité.
- Réaliser un diagnostic et territorialiser les préconisations sur les besoins non couverts.

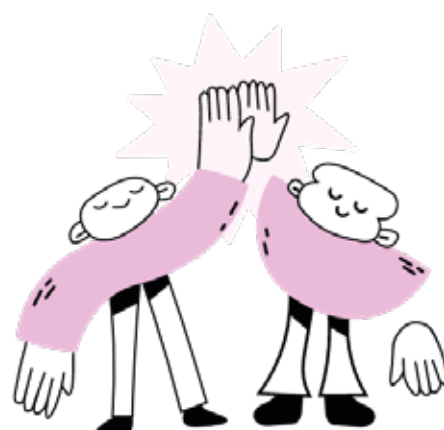
“ On s'émancipe par le sport, la culture, la mobilité / On ne peut pas forcer les gens et ça ne fait pas tout, c'est justement là que l'accompagnement transversal prend son sens

- Groupe de travail sur l'éducation et l'émancipation

### Action emblématique

#### L'orchestre des quartiers - Orchestre Dijon Bourgogne

Porté par l'Orchestre Dijon Bourgogne, ce projet permet une ouverture culturelle et musicale dans les quartiers. Les musiciens professionnels interviennent dans des ateliers hebdomadaires de pratique instrumentale auprès des jeunes de 8 à 16 ans. Un instrument est prêté à chaque enfant pour une durée minimum d'un an.



## 02 Valoriser l'image des quartiers prioritaires

### **Lutter contre les comportements qui nuisent à l'image du quartier**

- En lien avec la tranquillité publique, créer une instance de pilotage jeunesse pour prévenir la délinquance.

### **Planter des équipements au service de tous les habitants des communes dans les QPV**

- Valoriser les équipements des QPV en proposant des actions à destination de tous les habitants pour développer la mixité sociale et changer l'image des quartiers

### **Recentrer la focale sur le territoire**

- Casser les frontières invisibles qui freinent l'intérêt à sortir du quartier.
- Répondre aux enjeux de mobilité pour désenclaver les quartiers.

### **Valoriser l'image des quartiers**

- Établir un plan de communication à destination des habitants des QPV pour les informer des actions mises en oeuvre par les acteurs du droit commun et de la politique de la ville.
- Établir un plan de communication à destination du grand public pour valoriser les réussites au sein des quartiers.

“ Il est évoqué des initiatives qui animent et mettent en valeur la vie du quartier du Belvédère autour de l'Histoire et des histoires du quartier, un journal alimenté par les habitants, des expositions de photos prises par les habitants.

- Consultation citoyenne à Talant

### **Action emblématique**



### **Et d'ailleurs, je vis à Chenôve**

L'action «Et d'ailleurs, je vis ici à Chenôve» vise à mettre en lumière les habitants de la commune, sur leurs lieux de vie ou les sites qu'ils affectionnent sur le territoire. Cette démarche facilite les rencontres et les échanges. À son issue, une exposition regroupe une trentaine de portraits et de témoignages.

## 03 Permettre aux habitants des quartiers un véritable accès aux droits, aux services et aux équipements

### Renforcer l'offre de soins et veiller à sa bonne identification

- Étudier le projet de centre de santé polyvalent sur les territoires comme celui du quartier de la Fontaine d'Ouche..
- S'appuyer sur les programmes de prévention, de prise en charge et de coordination des soins.
- Renforcer le travail en réseau autour de la prise en charge de la santé mentale.
- Développer les actions de prévention de l'obésité.
- Réduire la complexité des démarches qui sont des facteurs d'inégalités dans l'accès aux soins notamment pour les publics en situation précaire.

- Développer la médiation en santé entre les familles, les personnes fragiles et le système de soin (en lien avec le Contrat Local de Santé).

### Favoriser l'accès au droit commun

- Développer des actions de médiation qui permettent aux habitants d'utiliser les services existants.
- Appliquer la méthode de "l'aller-vers".
- S'appuyer sur le Projet Territoire Zéro Non Recours.

## 04 Accompagner les nouveaux arrivants

- Accompagner l'intégration au sein du quartier.
- Soutenir les actions d'apprentissage de la langue française.
- Soutenir la parentalité en informant sur le fonctionnement du système éducatif français.

“ Les habitants émettent l'idée d'une ville à taille humaine. Les besoins essentiels à la population sont accessibles, au sens propre (géographique, tout est accessible à pied), comme au sens figuré (l'accès à des logements bien isolés, aux soins, la disponibilité des services publics dans le relationnel).

- Consultation citoyenne à Chenôve



**La tranquillité publique et la citoyenneté**

# La tranquillité publique et la citoyenneté

## dans les quartiers de Dijon métropole

Les habitants des quartiers sont confrontés à des situations d'insécurité liées aux incivilités et à l'occupation de l'espace public (notamment à la présence des réseaux de trafics de stupéfiants). Le sentiment d'insécurité est renforcé par le repli sur soi des habitants. La coordination de tous les acteurs est une nécessité pour apporter des réponses tant sur le volet prévention que sur le volet gestion de la délinquance.

Les déchets sur l'espace public et la présence de nuisibles dans les logements et les espaces communs sont des préoccupations fortes des habitants. Ces situations accentuent les difficultés des habitants qui aspirent à évoluer dans un environnement apaisé.



# Présentation des enjeux majeurs

---

## 01

Prévenir la marginalisation et la délinquance des jeunes

### 39%

Part des mineurs vulnérables  
(17% à Dijon métropole)

### 4,5%

Licenciés sportifs dans les QPV (16% à Dijon métropole)

## 02

Assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les nuisibles dans les logements et espaces communs

### 11 POUR 1 000 HAB.

Asso. actives domiciliées dans les QPV (19 p. 1000 hab. en France métropolitaine)

## 03

Garantir l'accès à l'éducation et soutenir la parentalité

### 60%

Taux de scolarisation des 15-24 ans (74% à Dijon métropole)

### 26%

Famille monoparentale dont le parent est un actif occupé (34% à Dijon métropole)

# 01 Prévenir la marginalisation et la délinquance des jeunes

## Faire face à l'évolution des comportements des jeunes

- Aller vers les jeunes les plus isolés dans les quartiers, les jeunes filles notamment, peu présentes dans l'espace public.
- Accompagner les parents dans la gestion des écrans et des réseaux sociaux (harcèlement, dépendance aux réseaux sociaux, ...) de leurs enfants.

## Rendre les habitants acteurs de la vie du quartier

- Encourager la participation des habitants à la vie du quartier en renforçant les animations et les temps de convivialité.
- Par l'aller-vers, favoriser l'accès aux services publics (lutter contre le décrochage institutionnel).

## Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public

- Présence des acteurs éducatifs et de prévention dans l'espace public.
- Prévenir l'apparition des zones de non-droit.
- Renforcer les outils et moyens de prévention «hors les murs».
- Développer l'animation des espaces publics par les acteurs associatifs, culturels, sportifs avec des actions partagées.

“ Il faut remettre l'éducation familiale et scolaire mais aussi la citoyenneté au cœur de la logique d'inclusion : Accueillir les parents, former les professeurs et acteurs ... d'où l'intérêt de mutualiser les compétences pour mieux accompagner.

- Groupe de travail sur la tranquillité publique et la citoyenneté

### Action emblématique

### La prévention spécialisée - Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM)

Les équipes d'éducateurs de rue sont déployées dans les quartiers prioritaires métropolitains. Elles s'adressent aux jeunes de 9 à 15 ans afin de prévenir la marginalisation ou la délinquance. Elles proposent un accompagnement partenarial pour répondre à toute difficulté des jeunes.



# 02 Assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les nuisibles dans les logements et espaces communs

## Améliorer la prise en charge des encombrants et des déchets

- Une information renouvelée en direction des habitants.
- Travailler avec les écoles sur la gestion des déchets et le tri sélectif.
- Mettre en place des opérations de nettoyage de son environnement de vie.
- Repenser les supports de communication (ex : document facile à lire et à comprendre).

## Lutter contre les nuisibles

- Informer les habitants afin de prévenir le développement des nuisibles dans les logements et parties communes.
- Mettre en place avec les bailleurs un protocole commun de gestion des nuisibles sur l'ensemble des territoires.

## Développer les espaces naturels dans les quartiers

- Continuer de créer et entretenir des espaces verts.
- Créer davantage de jardins partagés.



Changer l'image du quartier en luttant contre les incivilités dont : déchets partout, lutter contre le «stationnement sauvage», le bruit, les dégradations et faire respecter le code de la route.

- Consultation citoyenne à Dijon

## Action emblématique



### Vide balcon à Longvic

Le CCAS de Longvic a organisé avec les habitants volontaires un "vide balcon" : un environnement plus agréable, des objets confiés aux associations de réemploi et surtout la solidarité et le lien social étaient au rendez-vous.



**Consolider les dispositifs déjà en place**

- Veiller à la bonne articulation entre les Programmes de Réussite Éducative (PRE) et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Identifier et proposer des actions de prévention pour éviter le décrochage scolaire.
- S'appuyer sur les dispositifs spécialisés qui complètent ceux du droit commun.
- Réfléchir à la carte scolaire qui agit sur l'occupation et la mixité sociale des établissements scolaires.
- Soutenir les dispositifs de soutien à la fonction parentale et les faire connaître (Ex : les cafés parents).

**Valoriser les jeunes des quartiers**

- Mettre en avant les compétences des jeunes.
- Impliquer les jeunes dans les actions mises en œuvre dans leur quartier.

**Repenser l'accompagnement des jeunes majeurs**

- Encourager l'ouverture au monde, la curiosité.
- Développer une réactivité et un intérêt pour l'offre de services et de structures mis à leur disposition.



Comment articuler un label Cité Éducative au contrat de ville, au PRE, CLAS pour éviter la juxtaposition de thématiques, publics et acteurs communs

- Groupe de travail sur l'éducation et l'émancipation

**Action emblématique****Les chantiers éducatifs - ACODEGE**

Des groupes de jeunes sont mobilisés pour réaliser un chantier. Ces chantiers permettent une implication des jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, favorisent l'acquisition des fondamentaux de socialisation et de responsabilisation, concourent à la tranquillité publique, permettent une remobilisation des jeunes éloignés du droit commun et modifient le regard de la population vis-à-vis de la jeunesse des quartiers.

4 enjeux transversaux pour

ce nouveau contrat de ville

01

**La participation citoyenne**

02

**L'égalité femmes-hommes et la lutte  
contre les discriminations**

03

**La promotion des valeurs de la  
République**

04

**L'évaluation du contrat de ville**

## Des enjeux transversaux

### pour les quartiers

À l'image du précédent contrat de ville, les efforts quant à l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République doivent perdurer.

L'impact des actions mises en œuvre par le biais de ce contrat de ville doit également être évalué pour permettre un ajustement et une adaptation constante aux besoins des quartiers prioritaires.



# 01 La participation citoyenne

## **Porter la parole des habitants et créer des outils de communication.**

L'implication des habitants est certes une injonction législative mais surtout un levier d'efficience dans la réponse des politiques publiques aux besoins des territoires. Les habitants détiennent une ressource indispensable : l'expertise d'usage. Ils ont la vision de l'évolution de leur quartier, la pratique de l'espace public, l'expérience du recours aux offres de services et de loisirs...

Il s'agit de mobiliser les habitants sur les sujets qui les intéressent et sur lesquels ils ont une capacité à agir. Cette mobilisation passe par l'accès à l'information et par la valorisation de différentes formes de participation pour ne négliger aucun habitant. Des outils de communication devront être accessibles aux non professionnels.

## **Accompagner les instances de participation**

Des espaces d'échanges permettront la prise en compte de la parole des habitants par les acteurs du contrat de ville. Ainsi, les villes poursuivront les dynamiques engagées, notamment celles des conseils de quartiers et des conseils citoyens. D'autres formes de participation devront être valorisées.

À ce titre, la Direction de la participation citoyenne de Dijon métropole travaillera à une coordination afin d'apporter un appui méthodologique. L'ensemble de ces démarches se travaillera avec les communes en fonction des démarches déjà engagées.

# 02 L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations

## Recenser et connaître les discriminations

La discrimination prend différentes formes car elle peut être liée aux origines, à l'adresse, à l'apparence physique, aux handicaps, à l'orientation sexuelle ou au genre... Les indicateurs élaborés dans le cadre des diagnostics de territoires en permettent la mesure par quartier. Pour autant, la discrimination pourrait s'observer dans bien d'autres domaines, tels que l'orientation, la santé, l'accès au logement ou tout simplement dans l'occupation de l'espace public. Pour lutter contre toutes les formes de discriminations auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires, il conviendra de leur permettre de les recenser. Ce recensement pourra être organisé et analysé dans les espaces de concertation citoyenne afin de proposer des actions concrètes.

## Permettre aux femmes un accès égal à celui des hommes aux politiques publiques et à l'emploi

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers sont plus importantes que celles observées en dehors des quartiers. On constate par exemple que le taux d'activité des femmes est plus bas que celui des hommes dans les quartiers par rapport au reste de la métropole dijonnaise. De même, concernant la monoparentalité qui est beaucoup plus féminine dans les quartiers prioritaires qu'elle ne l'est à l'extérieur. Les indicateurs mettent aussi en évidence un taux très faible de femmes licenciées sportives. Il sera important de poursuivre la mesure de ces inégalités et d'en renforcer la connaissance pour amener les habitantes à accéder aux politiques de droit commun.

Une attention sera portée à la prise en compte de ces critères lors de la construction des projets ou de l'instruction des actions proposées dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville.



# 03 La promotion des valeurs de la République

## Le vivre ensemble

Le contrat de ville a pour ambition de permettre aux habitants des quartiers de vivre ensemble. Les quartiers accueillent des ménages souvent fragilisés qui y trouvent des logements adaptés à leurs ressources et leurs besoins familiaux. Cette grande diversité de population, source de richesses, nécessite souvent de former et d'informer les habitants et les professionnels pour faire du lien entre les citoyens.

Ces liens doivent se construire à travers les valeurs de la République telles que la laïcité, la liberté de conscience et d'expression ou l'égalité femmes - hommes.

## Se former

Les besoins de formation et d'informations relatifs aux valeurs de la République ne concernent pas seulement les acteurs qui interviennent dans les quartiers.

Cependant, l'accueil très important notamment de primo-arrivants dans les logements des QPV nécessite de mener des actions régulières.

Les acteurs formés porteront des actions adaptées aux évolutions des besoins pour que les quartiers puissent continuer à accueillir cette diversité culturelle qui constitue une de leurs richesses.

# 04 L'évaluation du contrat de ville

## L'observatoire de la politique de la ville

L'évaluation est une obligation qui a été mise en œuvre à mi-parcours ou en fin de parcours de contrat de ville.

Les porteurs du contrat de ville de Dijon métropole souhaitent mettre en place une évaluation tout au long de celui-ci. Pour l'évaluation, l'observatoire de la politique de la ville se fondera sur le suivi d'indicateurs qui alimenteront au moins une fois par an le comité de pilotage.

Ces indicateurs devront mettre en évidence les grandes évolutions de la situation humaine, sociale et économique des quartiers. Le niveau d'usage des politiques publiques de droit commun par les habitants devra être mesuré afin de constater les effets positifs des actions mises en œuvre ou continuer à encourager sa mobilisation.

Parallèlement, des indicateurs de suivi des actions financées par les crédits de la politique de la ville seront à créer pour veiller à leurs impacts. L'ensemble de ces données sera intégré à la démarche de l'observatoire des quartiers prioritaires de Dijon métropole et aux procédures prévues au niveau national.

Un nouveau protocole d'évaluation sera rédigé d'ici à la fin de l'année 2024.

## Recueil de l'avis des habitants et des acteurs des quartiers

De même, des enquêtes régulières seront menées auprès des acteurs qui vivent ou travaillent dans les quartiers. Ces enquêtes réalisées une à deux fois par an permettront de recenser l'évolution de la situation des quartiers et de recueillir la parole de l'ensemble des parties prenantes. Elles feront l'objet d'une restitution au comité de pilotage du contrat de ville de Dijon métropole et feront partie du protocole d'évaluation.



## 6 quartiers politique de la ville

01

Chenôve - Le Mail

02

Longvic - Bief du Moulin

03

Dijon - Les Grésilles

04

Dijon - Fontaine d'Ouche

05

Talant - Belvédère

06

Quetigny - centre



# Les orientations stratégiques

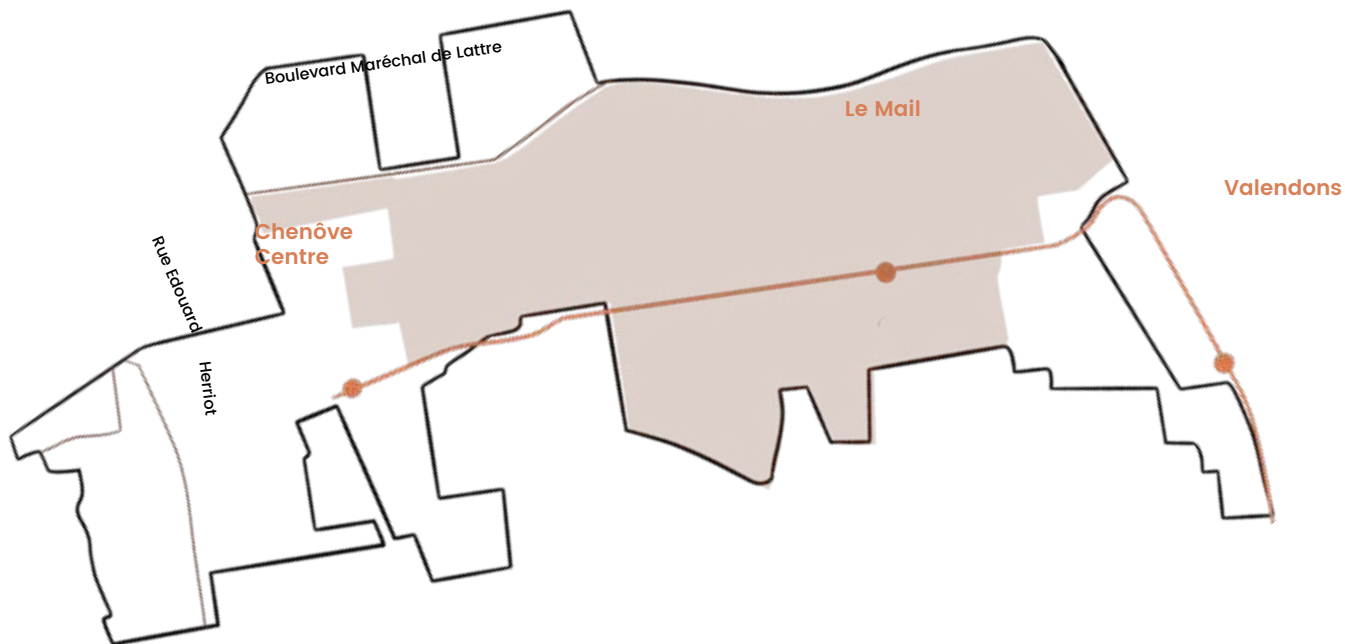
## par quartier

Les différents quartiers prioritaires de Dijon métropole ont à la fois des enjeux similaires sur leur territoire mais également des spécificités locales. Ces dernières nécessitent la mise en place d'actions au plus proche de la réalité observée dans chacun de ces territoires.



# 1. Chenôve

## LE MAIL



### Singularités du quartier

**44%**

Taux de pauvreté

**+15,8%**

Évolution du taux de pauvreté

**844€**

Niveau de vie médian

**38%**

Part de la population de moins de 25 ans

**38%**

Part des personnes seules

**75%**

Taux d'activité des hommes

**58%**

Taux d'activité des femmes

**74%**

Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au Bac



**6 400**

### Habitants

(une hausse de 3,1%  
entre 2013 et 2018)

**5**

### Bailleurs

(CDC Habitat, Grand  
Dijon Habitat, Orvitis,  
Habellis, ICF Sud-Est  
Méditerranée)

**1**

### Conseil citoyen

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, la collectivité accordera une attention particulière aux initiatives permettant de faciliter l'accès, pour toutes et tous, à un stage, une formation ou un emploi ainsi qu'aux actions qui contribueront à l'amélioration de la tranquillité publique ou résidentielle.

Par ailleurs, la Ville de Chenôve est engagée dans un ambitieux programme de renouvellement urbain. Le contrat de ville 2024 – 2030 est l'occasion de développer une démarche de développement social et urbain intégrée articulante renouvellement urbain et actions de développement local au bénéfice des habitants du quartier du Mail afin d'améliorer leur cadre de vie et contribuer à leur bien-être.

Cet objectif doit se traduire par le développement :

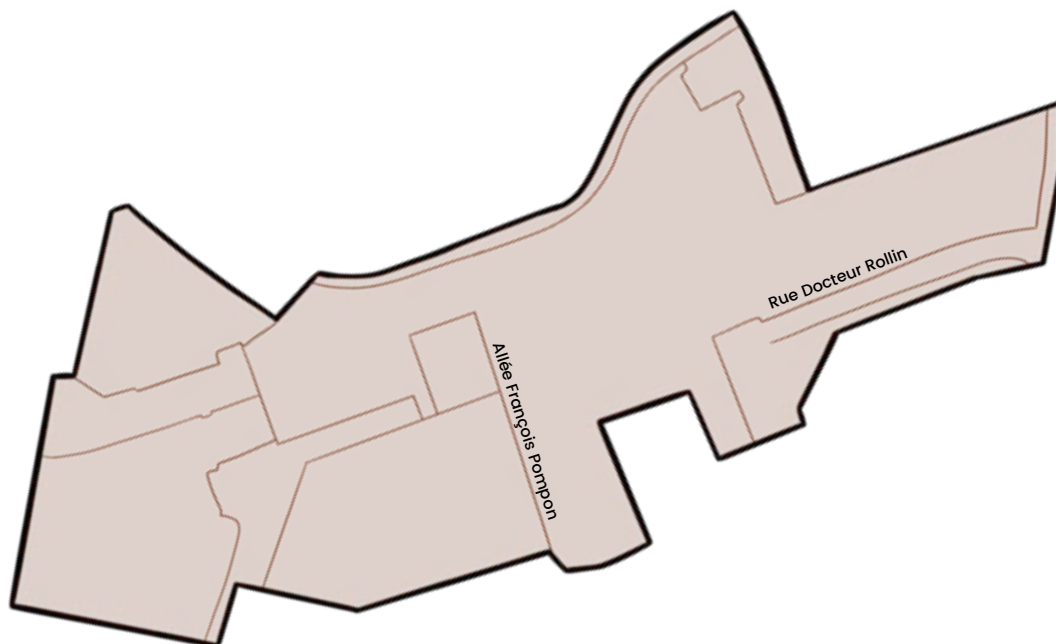
- d'actions de proximité, en accompagnement des interventions sur le cadre bâti et de la requalification des espaces publics, au respect des espaces aménagés et à la réappropriation, par toutes et tous, des espaces publics en développant les usages, individuels ou collectifs,
- d'actions permettant l'exercice d'une citoyenneté active et contribuant au lien social ou à la solidarité entre les générations,
- en complément des actions conduites dans le cadre de la Cité Éducative, d'actions en faveur de l'émancipation de toutes et tous en favorisant, notamment, l'accès au sport ou à la culture artistique, scientifique ou technique.

## Acteurs ressources

- Pour l'ensemble des territoires : 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 référent politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée (mise en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole), 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits, Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations.
- 1 Centre social associatif
- 1 référent Cité éducative

## 2. Longvic

# LE BIEF DU MOULIN<sup>☀</sup>



### Singularités du quartier

**43%**

Taux de pauvreté

**+7,5%**

Evolution du taux de pauvreté

**808€**

Niveau de vie médian

**151**

Bénéficiaires des minima sociaux

**30,6%**

Part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les ménages

**45%**

Part des personnes seules

**35%**

Ménages présents depuis moins de 5 ans

**36%**

Part des moins de 25 ans



1 134

**Habitants**

(une baisse de 4,9%  
entre 2013 et 2018)

1

**Bailleur**

(Grand Dijon Habitat)

1

**Conseil citoyen**

## Etre à l'écoute des habitants et respecter leur parole

L'implication et la participation des habitants sera l'enjeu du contrat de ville pour Longvic. Ainsi, il s'agit de rendre les habitants acteurs en lien avec les partenaires du territoire qui doivent se coordonner entre eux. La défiance d'un certain nombre d'habitants vis-à-vis des institutions et des acteurs du quartier rend complexe le montage de projets ou d'actions dans lesquels l'implication de tous est nécessaire. Cela peut concerner les enjeux liés au cadre de vie, au bien être des habitants, à la santé, à la gestion des déchets ou à la qualité de l'habitat.

Ce décrochage institutionnel dans lequel se positionnent des ménages du quartier a aussi des effets sur la question du non recours aux droits et donc à la dégradation

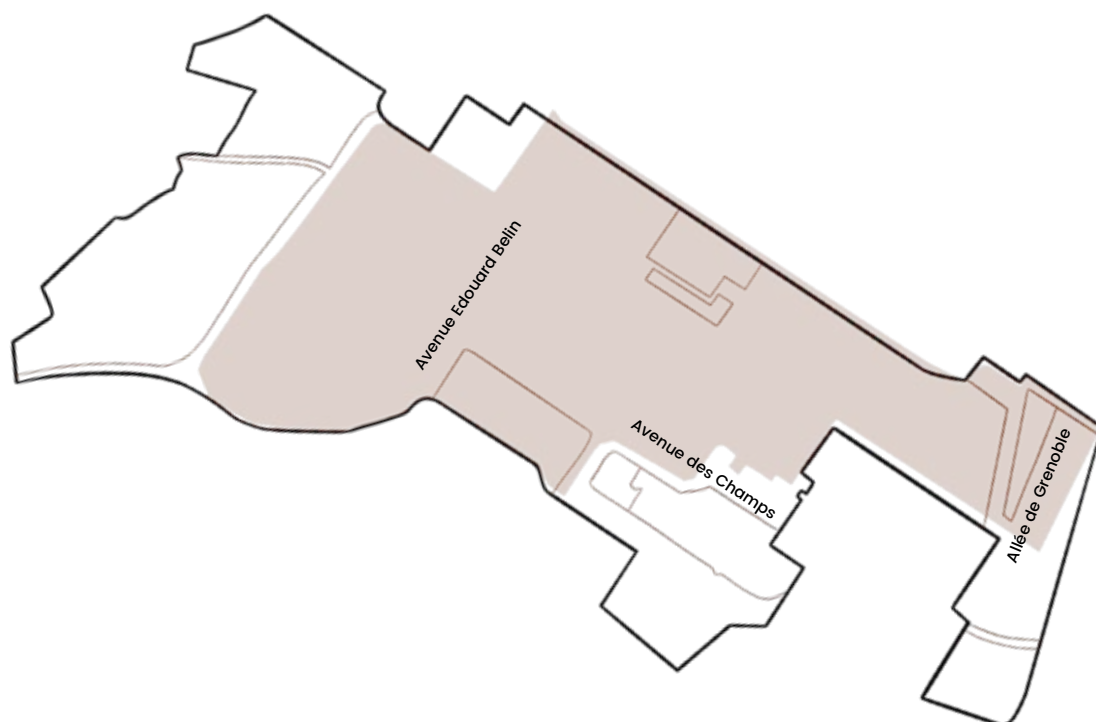
## Acteurs ressources

- Pour l'ensemble des territoires : 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 référent politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée (mise en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole), 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations.
- 1 Centre social municipal

de leur situation économique et sociale, mais aussi du non recours aux politiques de droit commun. Le contrat de ville, devra donc beaucoup travailler sur l'information et la communication avec, en parallèle, le développement des actions « d'aller vers » dans le respect et la prise en considération de la parole des habitants. Il sera nécessaire de renforcer la présence de l'humain dans le quartier de Bief du Moulin afin de permettre aux habitants de faire face à des services publics qui deviennent de plus en plus souvent des plateformes numériques. Le contrat de ville devra donc recréer de la confiance entre les habitants et les acteurs du territoire.

### 3. Dijon - la Fontaine d'Ouche

# LA FONTAINE D'OUCHÉ



#### Singularités du quartier

**43%**  
Taux de pauvreté

**+13,1%**  
Evolution du taux de  
pauvreté

**823€**  
Niveau de vie médian

**24%**  
Part des moins de 15 ans

**31%**  
Part des familles  
monoparentales

**21%**  
Part des 60 ans et plus

**22%**  
Part de la population  
étrangère

**68%**  
Taux d'activité des hommes

**62%**  
Taux d'activité des femmes

**73%**  
Part de la population sans  
diplôme ou diplôme inférieur  
au Bac



6 500

**Habitants**

(une baisse de 3,5%  
entre 2013 et 2018)

5

**Bailleurs**

(CDC Habitat, Grand  
Dijon Habitat, ICF,  
Habellis, Orvitis)

1

**Conseil citoyen**

Pour 2030, l'objectif prioritaire est de donner encore plus de place à l'habitant dans les décisions pour le mettre au cœur des choix qui seront pris. La place et le rôle du conseil citoyen seront réinterrogés avec les habitants. Le développement du lien social sera une priorité afin de permettre à tous l'exercice de la citoyenneté.

Pour y parvenir, trois axes seront déployés :

**1) L'amélioration du cadre de vie grâce à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux arrivants, une meilleure gestion des encombrants ou encore à la lutte contre les nuisibles.** Un travail autour de la jeunesse sera engagé avec un focus sur les 16-25 ans et des actions de prévention en direction des adolescents et de leurs familles.

**2) L'émancipation des habitants par l'accès à la culture, aux sports et à l'éducation et en particulier la lutte contre le décrochage scolaire.** La politique de la ville viendra renforcer les politiques publiques conduites par la collectivité. Un renforcement de la démarche territoriale partenariale sera opéré en lien avec la Convention Territoriale Globale et la Cité Educative. La place des femmes dans les quartiers et le respect de la diversité des habitants sera centrale. Un travail sur l'offre d'activité sera engagé.

**3) Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux équipements des habitants.** Le développement du lien social s'organisera également autour d'actions dans la rue menées par les acteurs du territoire (la Maison d'éducation populaire, les associations et les bailleurs) et à travers des temps de rencontres (parents, acteurs de l'éducation, enfants, seniors...). L'implication des habitants dans la gestion et la mise en œuvre du projet global autour de l'alimentation se poursuivra.

### Acteurs ressources

- 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 chef de projet politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée (mise en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole), 1 label CED, 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits, Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations dont l'association structurante que constitue la Maison d'Education Populaire (MEP) du quartier, la Maison Phare.

### 3. Dijon - les Grésilles

# LES GRÉSILLES



#### Singularités du quartier

**47%**  
Taux de pauvreté

**+4,4%**  
Evolution du taux de  
pauvreté

**803€**  
Niveau de vie médian

**24%**  
Part des moins de 15 ans

**20%**  
Part des 60 ans et plus

**34%**  
Part de la population  
étrangère

**28%**  
Part des familles  
monoparentales

**76%**  
Taux d'activité des  
hommes

**61%**  
Taux d'activité des  
femmes

**71%**  
Part de la population sans  
diplôme ou diplôme inférieur  
au Bac





6 952

**Habitants**  
(une baisse de -6,9%  
entre 2013 et 2018)

5

**Bailleurs**  
(CDC Habitat, Grand  
Dijon Habitat, ICF,  
Orvitis, Habellis)

1

**Conseil citoyen**

Pour 2030, l'objectif prioritaire est de donner encore plus de place à l'habitant dans les décisions pour le mettre au cœur des choix qui seront pris. La place et le rôle du conseil citoyen seront réinterrogés avec les habitants. Le développement du lien social sera une priorité afin de permettre à tous l'exercice de la citoyenneté.

Pour y parvenir, trois axes seront déployés :

**1) L'amélioration du cadre de vie grâce à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux arrivants, une meilleure gestion des encombrants ou encore à la lutte contre les nuisibles.** Un travail autour de la jeunesse sera engagé avec un focus sur les 16-25 ans et des actions de prévention en direction des adolescents et de leurs familles. La concertation et la contractualisation renforcées avec certaines associations du quartier seront garantes de la réussite de ces axes.

**2) L'émancipation des habitants par l'accès à la culture, aux sports et à l'éducation et en particulier la lutte contre le décrochage scolaire.** La politique de la ville viendra renforcer les politiques publiques conduites par la collectivité. Un renforcement de la démarche territoriale partenariale sera opéré en lien avec la Convention Territoriale Globale et la Cité Educative. La place des femmes dans les quartiers et le respect de la diversité des habitants sera centrale. Un travail sur l'offre d'activité sera engagé.

**3) Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux équipements des habitants.** Le développement du lien social s'organisera également autour d'actions dans la rue menées par les acteurs du territoire (la Maison d'éducation populaire, les associations et les bailleurs) et à travers des temps de rencontres (parents, acteur de l'éducation, enfants, seniors...).

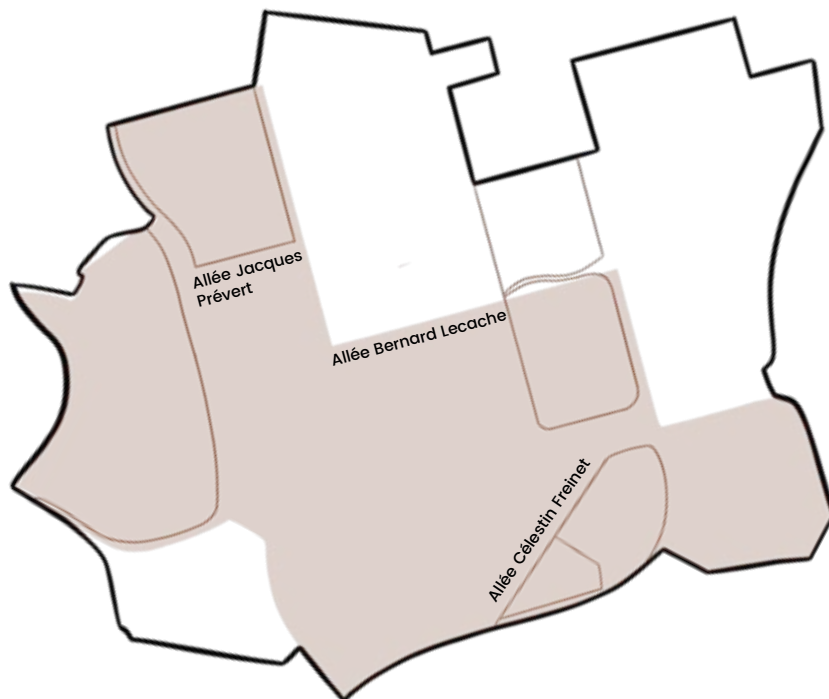
Ainsi «l'allervers», concerté et complémentaire sera un levier important de réussite de cet axe.

## Acteurs ressources

- 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 chef de projet politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée (mise en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole), 1 label CED, 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits, Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations dont l'association structurante que constitue la Maison d'Éducation Populaire (MEP) du quartier, l'Essentiel-le.

## 5. Talant

# LE BELVÉDÈRE<sup>!!!</sup>



### Singularités du quartier

**40%**

Taux de pauvreté

**+5,3%**

Evolution du taux de pauvreté

**896€**

Niveau de vie médian

**30%**

Part des moins de 15 ans

**14%**

Part des 60 ans et plus

**40%**

Part des familles monoparentales

**19%**

Part de la population étrangère

**69%**

Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au Bac

**75%**

Taux d'activité des hommes

**67%**

Taux d'activité des femmes

**3 219****Habitants**

(une hausse de 25%  
entre 2013 et 2018)

**4****Bailleurs**

(CDC Habitat, Grand  
Dijon Habitat, Habellis,  
Orvitis)

**1****Conseil citoyen**

Pour la ville de Talant, le prochain contrat de ville doit permettre de poursuivre l'amélioration de l'image du quartier et notamment celle que se font les habitants des autres quartiers de la ville. Pour y parvenir, il faut aller vers les habitants, qu'il s'agisse des habitants du Belvédère ou des habitants du reste de la ville. Cela devra permettre que les Talantaises et les Talantais s'approprient le quartier prioritaire ainsi que tous ses équipements (culturels, éducatifs, sportifs, économiques, ...). Pour y parvenir il faudra donc d'une part déployer une offre de services dans le quartier pour tous les habitants de la commune et d'autre part permettre aux habitants des quartiers d'utiliser ces services mais aussi tous ceux

qui sont en dehors du Belvédère. Ce travail « d'aller vers » doit ainsi permettre de développer l'accès aux droits, et l'émancipation des habitants par l'accès aux services.

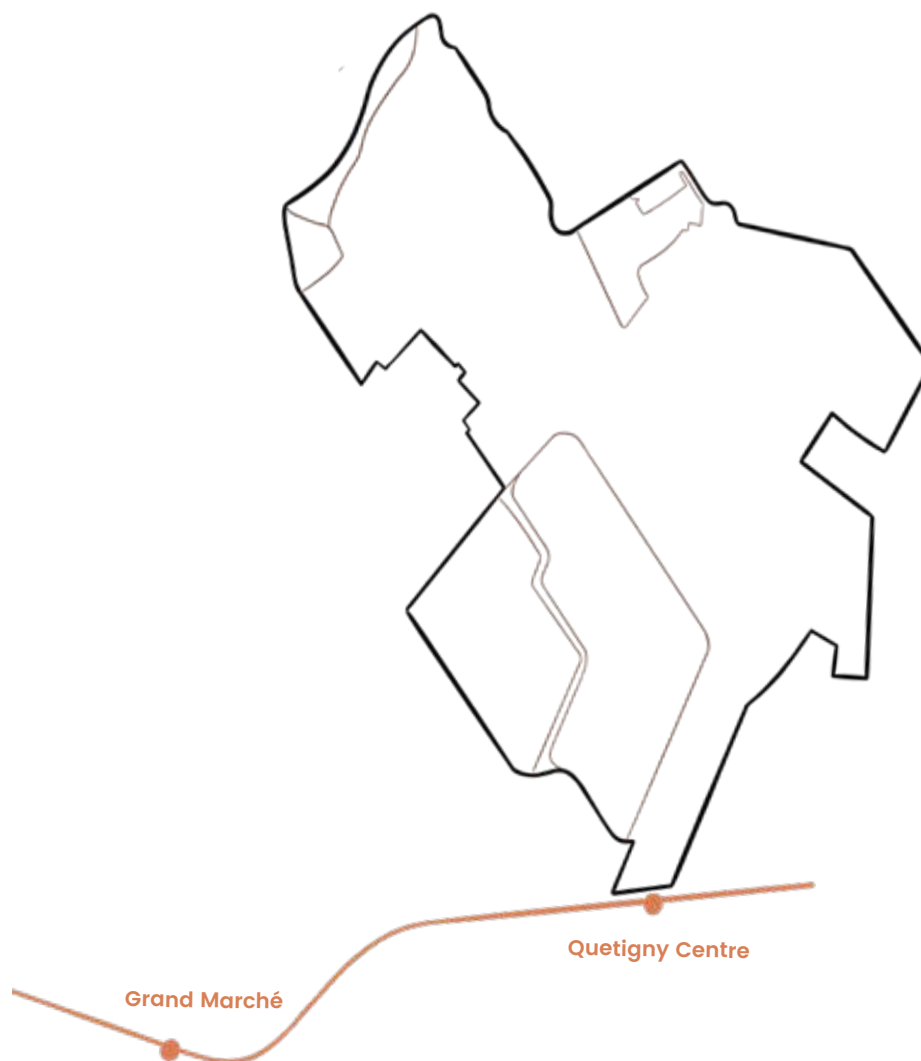
L'accès à l'emploi, le développement de la qualité de vie des habitants, la prévention en direction des jeunes et les actions en direction des primo-arrivants sont des priorités pour la commune dans le cadre du contrat de ville avec bien évidemment le renforcement de la participation des habitants et leur implication dans les décisions ainsi que la coordination des acteurs notamment associatifs.

**Acteurs ressources**

- Pour l'ensemble des territoires : 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 référent politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée, 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits, Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations.
- 1 Centre social municipal

## 6. Quetigny

# QUETIGNY – CENTRE<sup>!!!</sup>



### Singularités du quartier

**34%**

Part des ménages présents depuis moins de 5 ans

**17%**

Part de la population étrangère

**27%**

Taux de pauvreté 2020

**24%**

Part des ménages avec un seul adulte

**15%**

Part des familles monoparentales parmi les ménages

**1 396€**

Niveau de vie médian 2020

**37%**

Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au Bac

**24%**

Part des jeunes ni en emploi ni en formation



**1 425**

**Habitants**

(une baisse de 27%  
entre 2014 et 2020)

La ville de Quetigny revient dans la politique de la ville. Pour 2030, l'objectif principal pour la ville sera de développer, plus encore, une politique « d'aller-vers » pour lutter contre l'isolement et le non recours au droit commun. La présence humaine sur le terrain est primordiale pour créer du lien social et veiller à la bonne information des citoyens. L'enjeu sera également de renforcer les actions conviviales, culturelles et sportives dans le quartier prioritaire pour améliorer le cadre de vie et rendre les habitants fiers de leur quartier. Auparavant quartier de veille active, la Ville de Quetigny avait fait le choix de maintenir une politique éducative et culturelle forte pour ses habitants en finançant un programme

de réussite éducative, en mettant en œuvre une bourse sport et culture ou encore en organisant des animations d'été dans le cadre « d'un été pas comme les autres ». Le contrat de ville permettra de les renforcer en allant aussi vers les personnes qui sont actuellement invisibles. Il faudra donc de l'humain pour faire médiation.

Enfin, le contrat de ville permettra de travailler en transversalité avec les associations locales et métropolitaines pour mettre en place des actions pour et par les habitants comme par exemple l'apprentissage du français, l'accompagnement à la parentalité, des actions de lutte contre le décrochage scolaire ou l'insertion des jeunes.

### Acteurs ressources

- Pour l'ensemble des territoires : 2 délégués du préfet, bailleurs, 1 référent politique de la ville, 1 CTG, la cité de l'emploi portée par CREATIV, la médiation et la prévention spécialisée (mise en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole), 1 PRE, 1 Point d'accès aux droits, Espace Solidarités Côte-d'Or et les associations.
- 1 Centre social municipal

# Les partenaires et acteurs signataires

## du contrat de ville

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or  <b>Franck ROBINE</b>	Le Président de Dijon Métropole  <b>François REBSAMEN</b>
La Présidente du Conseil Régional  <b>Marie-Guite DUFAY</b>	Le Président du Conseil Départemental  <b>François SAUVADET</b>
La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales  <b>Marie-Guite DUFAY</b>	Le Maire de la Ville de Dijon  <b>François REBSAMEN</b>
Le Maire de la Ville de Quetigny  <b>Rémy DÉTANG</b>	Le Maire de la Ville de Longvic  <b>Céline TONOT</b>
Le Maire de la Ville de Chenôve  <b>Thierry FALCONNET</b>	Le Maire de la Ville de Talant  <b>Fabian RUINET</b>
Le Président de Grand Dijon Habitat  <b>Hamid EL HASSOUNI</b>	Le Président d'Orvitis  <b>François-Xavier DUGOURD</b>
Le Président d'Habellis  <b>Jean-François BUET</b>	La Présidente de CDC Habitat Social  <b>Anne-Sophie GRAVE</b>